



## COMMUNIQUE N°2

### Objectif : Réalisation des évaluations planifiées

Au vu des récents développements relatifs à la pandémie du coronavirus (COVID-19) et la décision de confinement jusqu'au 04 Avril 2020, TUNAC a décidé ce qui suit :

Pour toutes les évaluations sur site programmées jusqu'au 30 Avril 2020, TUNAC verra, en concertation avec les parties concernées, si l'évaluation sur site peut être organisée d'une manière alternative (par exemple évaluation à distance, vidéoconférence) ou doit être reportée à une date ultérieure.

En cas de report, une nouvelle date doit être fixée le plus rapidement possible en concertation avec le responsable d'accréditation en charge de votre dossier.

Les évaluations à distance seront effectuées, via des réunions en ligne, des examens à distance des documents et des dossiers et des appels téléphoniques conformément au document TUNAC qui sera publié dans quelques jours et qui comportera les dispositions suivantes:

- les modalités d'exécution de l'évaluation doivent faire l'objet d'un accord avec l'organisme d'évaluation de la conformité ou son client, si d'application par exemple dans le cas d'un audit witness;
- la connexion utilisée pour exécuter l'évaluation doit être sécurisée (MS Teams et Skype répondent à cette exigence);
- Le rapport d'évaluation doit mentionner explicitement que l'évaluation a été réalisée à distance.

Il est à signaler que les évaluations à distance doivent être considérées comme faisant partie de l'activité d'évaluation prévue, une partie de l'évaluation sur site sera effectuée une fois que la situation redeviendra normale au cours des prochains mois.

Si nécessaire ou à mesure de l'évolution de la situation cette approche pourra être modifiée. Dans ce cas, TUNAC fournira les mises à jour nécessaires.

Les organismes de certification doivent prendre en compte les dispositions du document IAF ID3 :

2011 "Management of Extraordinary Events or Circumstances Affecting ABs, CAB's".

En cas de dérogation par rapport au programme d'audit, il y a lieu d'en informer TUNAC.

De plus, le document IAF MD4 relatif à l'utilisation des technologies de l'information et de communication TIC est d'application.

Nous vous souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Directeur Général du TUNAC  
Yassine WALI  
23/03/2020

